



Département de la MEUSE
Arrondissement de VERDUN
Canton de ETAIN
Commune de HANNONVILLE SOUS LES COTES
Tél : 03.29.87.33.08
E.mail : secretariat@mairie-hannonville.com
Site : www.mairie-hannonville.fr
SIRET : 21550228700018

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2026

Président : M. LEPRINCE Christophe

Secrétaire de séance : Mme SAYEN Annick

Présents : M. LEPRINCE Christophe Mme DAMIEN-GACHET Catherine, M. HUMBERT Jean-Michel, M. HUGO Philippe, M. STEIN Jérôme, Mme DAVID Régine, Mme LEBLAN Margo, Mme SAYEN Annick, Mme MASO Martine, M. PERARD Pascal, Mme HARBULOT Virginie

Arrivé de M. WALLERICH Patrice à 20H15

Arrivé de M. CAURIER Laurent à 20H25

Représentés : Mme PERARD Laurence donne son pouvoir à M. STEIN Jérôme
M. PARANT Romuald donne son pouvoir à Mme HARBULOT Virginie

Rappel de l'ordre du jour :

- 1 / Approbation du Compte rendu du précédent conseil (24 avril 2026)
- 2/ Annulation de la délibération sur le renouvellement anticipé du bail de chasse
- 3/ Délibérations pour admission en non – valeur pour les budgets Assainissement, Eau et Commune
- 4/ Convention Agence Postale Communale
- 5/ Renouvellement des membres de la Commission Communale et Intercommunale des Impôts Directs (CCID)
- 6/ Organisation du 14 juillet
- 7/ Mise en conformité système d'assainissement (STEP) et système d'eau potable
- 8/ Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'ONF
- 9/ Subvention ILCG
- 10/ Désignation d'un suppléant Ecomusée

Questions diverses

- Ruelle d'Avillers (demande d'un riverain)
- Départ d'un locataire
- Inauguration du Carroussel du Longeau

1/ Validation du compte rendu précédent conseil du 24 juin 2026

M. STEIN demande que soit mentionné au procès-verbal qu'il n'a pas pris part au vote concernant la subvention accordée à *Côté & Jeux*, ayant quitté la salle lors de cette délibération.

M. LEPRINCE demande également que soit mentionné au procès-verbal qu'il n'a pas pris part au vote concernant la subvention accordée à l'Écomusée, ayant quitté la salle lors de cette délibération.

2/ Annulation de la délibération sur le renouvellement anticipé du bail de chasse

M. le Maire rappelle que, lors du précédent conseil municipal, il avait demandé le retrait de cette délibération de l'ordre du jour.

La Préfecture a ensuite sollicité des précisions concernant ce dossier. Après analyse, il apparaît que M. WALLERICH ainsi que M. PARANT Romuald ne peuvent pas prendre part au vote en raison de leur qualité de chasseurs et de leur intérêt dans l'affaire.

En conséquence, M. le Maire propose le retrait de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce retrait à l'unanimité.

3/ Délibérations pour admission en non – valeur pour les budgets Assainissement, Eau et Commune

M. le Maire présente les demandes d'admission en non-valeur transmises par le comptable public concernant les créances suivantes :

- Budget Eau : 261,15 € ;
- Budget Assainissement : 145,20 € ;
- Budget Commune : 3 761,81 €, correspondant à des loyers impayés par un locataire pour la période 2009 à 2011.

Considérant l'impossibilité de recouvrer ces créances, il est proposé au conseil municipal de procéder à leur admission en non-valeur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les admissions en non-valeur pour les budgets Eau, Assainissement et Commune.

4/ Convention Agence Postale Communale

M. Stein intervient et souligne l'importance de ce dossier. Il indique que, selon les éléments transmis, le courrier reçu laisse entendre que La Poste envisage de mettre fin à la convention liant l'agence postale communale à la commune.

M. le Maire précise que La Poste rencontre actuellement des difficultés, dans un contexte général. Il informe néanmoins le Conseil que la convention est proposée au renouvellement pour une durée de trois ans.

M. le Maire invite les membres du Conseil municipal à se prononcer sur le renouvellement de cette convention pour une période de trois ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de renouveler la convention avec La Poste pour une durée de trois ans, adopté à l'unanimité.

5/ Renouvellement des membres de la Commission Communale et Intercommunale des Impôts Directs (CCID)

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de procéder au renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), conformément aux dispositions en vigueur.

Il rappelle que cette commission est chargée de participer à l'évaluation des bases d'imposition des impôts directs locaux et qu'elle est composée de commissaires titulaires et suppléants désignés par l'administration fiscale sur proposition du Conseil municipal.

Après présentation de la liste des personnes proposées pour siéger au sein de la CCID, le Conseil municipal en prend acte et approuve la liste des candidats proposée.

La liste sera transmise à l'administration fiscale, qui procédera à la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

DAMIEN-GACHET Catherine
PERARD Pascal
DAVID Régine
HUMBERT Jean-Michel
MASO Martine
PARANT Romuald
SAYEN Annick
CAURIER Laurent
HARBULOT Virginie
WALLERICH Patrice

HUGO Thierry
CHAMPLON Bruno
HUMBERT Gérard
WARIN Cyril
PIERRON Bastien
LALLEMENT Adrien
BLANPIED Cécile
THOMAS Mélissa
WOLF Christine
CHEILLETZ Eric

LEBLAN Margo
STEIN Jérôme
PERARD Laurence
HUGO Philippe

MARCHAND Philippe
ADAM Francis
BRETON Daniel

6/ Organisation du 14 juillet

M. le Maire présente l'organisation des festivités des 13 et 14 juillet.

Le feu d'artifice, prévu le 13 juillet au soir, aura une durée de 12 minutes et 45 secondes. Son coût s'élève à 2 300 €, au lieu de 2 700 €.

L'animation de la soirée du 13 juillet sera assurée par Les Carams en Fête.

Pour le tir du feu d'artifice, deux artificiers formés interviendront : M. Philippe Hugo et M. Julien Fuentes. Le repas ainsi que les boissons leur seront fournis.

Concernant la cérémonie officielle du 14 juillet, le rendez-vous est fixé à 11 h 00 ou 11 h 30. À cette occasion, la salle du conseil municipal sera inaugurée et portera désormais le nom d'André Humbert.

La cérémonie sera également l'occasion de remettre des chèques-cadeaux aux jeunes diplômés de la commune.

Les récompenses du concours des maisons fleuries seront attribuées sous forme de bons d'achat à valoir auprès des commerçants locaux :

- 1er prix : 50 € ;
- 2e prix : 40 € ;
- 3e prix : 30 €.

Les bons d'achat pourront être utilisés auprès des commerces et entreprises partenaires suivants :

- L'Épicerie chez Anne
- Le Bar chez Franck
- Thierry Wolf (miel) ;
- L'Écomusée ;
- Longeau ;
- Carrosserie des Côtes Laurent Caurrier ;
- la Maison Saintignon ;
- Clean & Covering Automobiles.

Le Conseil municipal prend acte de cette organisation.

À l'issue de la cérémonie du 14 juillet, il est proposé d'inviter trois associations du village à se présenter et à prendre la parole afin de présenter leurs activités et leurs projets.

Le Conseil souhaite également améliorer le moment de convivialité autour de l'apéritif.

Dans cette perspective, l'acquisition de matériel est envisagée, notamment un braséro d'un diamètre de 1,20 mètre avec deux clés sur le rond. Le devis présenté est compris entre 1 200 € et 1 500 €. Ce matériel pourra être mis à disposition des associations communales lors de leurs manifestations.

Il est décidé de communiquer largement sur la cérémonie et les festivités par l'envoi d'invitations, la distribution d'un mot dans les boîtes aux lettres ainsi que par SMS.

Mme Morgane SAINTIGNON présente un devis d'un montant de 180 € pour la décoration de la salle accueillant la manifestation.

Mme Damien souligne l'importance de faire travailler et de mieux faire connaître les petites entreprises du village à l'occasion de ces événements communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve ces propositions.

7/ Mise en conformité système d'assainissement (STEP) et système d'eau potable

Le début des travaux de mise en conformité du système d'assainissement (STEP) et du réseau d'eau potable est prévu au début du mois de juillet. Il est rappelé qu'il convient de vérifier le cahier des charges, notamment les chiffres, les mesures et les caractéristiques techniques de la station.

La station d'épuration est actuellement envahie par des ragondins. M. Jean-François Nicot est chargé du suivi de ce dossier. Des pièges ont été installés et le réceptacle est régulièrement nettoyé.

Au Longeau, l'ensemble des installations est conforme. Le grillage de protection de la station ainsi que celui des sources sont en bon état.

Il est souligné que Jérôme assure correctement le suivi et l'entretien des installations.

Une recherche préventive de fuites d'eau a été réalisée dans le village. Aucune fuite n'a été détectée. Le coût de cette intervention s'élève à 500 €.

Après délibération, le conseil municipal vote favorablement pour le renouvellement de cette opération de recherche préventive des fuites d'eau, considérant qu'elle permet de préserver le réseau et d'éviter des coûts de réparation plus importants à l'avenir.

8/ Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'ONF

M. le Maire présente au conseil municipal la convention de mandat proposée par l'Office National des Forêts (ONF), relative à l'établissement et à l'émission de la facturation électronique des ventes de bois.

Cette convention autorise l'ONF, au nom et pour le compte de la commune, à établir et émettre les factures destinées aux marchands de bois lors des ventes réalisées en forêt communale.

Afin de poursuivre le fonctionnement actuellement en vigueur et de simplifier les démarches administratives, M. le Maire propose de donner mandat à l'ONF pour assurer cette mission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mandat avec l'ONF et approuve la poursuite de ce mode de facturation pour les ventes de bois.

9/ Subvention ILCG

Après discussion, le conseil municipal décide d'accorder une subvention d'un montant de 200 € à l'association.

Il est toutefois rappelé que, pour les prochaines demandes, un dossier complet devra être déposé en début d'année, accompagné de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à son instruction (bilan d'activité, bilan financier, budget prévisionnel, etc.).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'attribution de cette subvention de 200€ et rappelle les modalités de dépôt des futures demandes.

Le conseil vote à l'unanimité

10/ Désignation d'un suppléant Ecomusée

Mme Martine Maso fait acte de candidature pour assurer cette fonction de suppléante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne Mme Martine Maso en qualité de suppléante de la commune auprès de l'Écomusée.

Questions diverses

- **Ruelle d'Avillers (demande d'un riverain)**

M. Paul Roger, riverain de la ruelle d'Avillers, signale que le passage répété de poids lourds et d'engins agricoles provoque d'importantes vibrations, entraînant des secousses ressenties dans les habitations.

Les personnes concernées ont déjà été informées de cette situation et sensibilisées à la gêne occasionnée.

À l'issue des échanges, le conseil municipal estime qu'il convient d'étudier la mise en place d'un arrêté municipal visant à :

- interdire la circulation des poids lourds dans la ruelle d'Avillers, sauf exceptions prévues par la réglementation (desserte locale, secours, etc.) ;
- limiter la circulation des engins agricoles à un poids total autorisé de 12 tonnes, sous réserve de la faisabilité juridique et de la mise en place d'une signalisation adaptée.

M. le Maire est chargé d'engager les démarches nécessaires afin d'étudier et, le cas échéant, de prendre l'arrêté correspondant.

- **Départ d'un locataire**

Mme REVEANI quitte le logement le 1^{er} septembre 2026

- **Inauguration du Carroussel du Longeau**

M. le Maire informe le conseil municipal que les membres du conseil ainsi que le personnel communal ont été invités par les responsables du Longeau à l'inauguration du Carroussel du Longeau, qui s'est déroulée le samedi 20 juin 2026 à 17 h 30.

Formation d'une commission de réflexion sur l'eau et l'assainissement

Dans le cadre des réflexions relatives à la gestion de l'eau potable et de l'assainissement, M. le Maire propose la création d'une commission de réflexion chargée d'étudier les enjeux et de formuler des propositions sur ces thématiques.

Les membres du conseil municipal suivants se portent volontaires pour y participer :

- M. Laurent CAURIER ;
- Mme Martine MASO.

Afin d'associer la population à cette démarche, il est également proposé d'ouvrir cette commission à plusieurs habitants volontaires. Les personnes suivantes sont pressenties pour y participer :

- M. Bernard COURTIER ;
- M. Éric VOISIN;
- M. Jean-François NICOT ;

- M. Stéphane BERNIER ;
- ainsi que d'autres citoyens volontaires.

Le conseil municipal approuve la création de cette commission et valide son ouverture à des habitants souhaitant contribuer à cette réflexion.

Sécurisation du système informatique communal

M. le Maire informe le conseil municipal que la société Bureau Copie a présenté un état des lieux du système informatique de la commune.

Il apparaît qu'aucune sauvegarde centralisée des données n'est actuellement mise en place, ce qui représente un risque important en cas de panne, de perte de données ou de cyberattaque. Il est rappelé que la sécurisation des données informatiques constitue désormais un enjeu essentiel pour les collectivités.

Une solution consistant à installer une box ou un serveur de sauvegarde permettant d'intégrer l'ensemble des ordinateurs du secrétariat et d'assurer des sauvegardes régulières a été évoquée.

Après échanges, le conseil municipal décide de poursuivre la réflexion avant tout engagement. Il est proposé de se renseigner auprès d'autres communes ainsi qu'auprès de la Communauté de communes (Codecom) afin de connaître les solutions retenues, les coûts et les retours d'expérience, avant de prendre une décision.

État des chemins communaux

M. Hugo déplore l'état de plusieurs chemins communaux et attire l'attention du conseil municipal sur la nécessité d'envisager des travaux d'entretien.

En réponse, M. le Maire précise que les interventions prioritaires concernent :

- le chemin reliant Le Longeau au camping ;
- le chemin situé au-dessus de la salle polyvalente.

L'entreprise Verdun a été sollicitée et doit prochainement transmettre un devis pour la réalisation des travaux. Le conseil municipal prendra connaissance de cette proposition avant de se prononcer sur la suite à donner.

La séance est levée : 22h

M.LEPRINCE Christophe

Président de la séance



Mme SAYEN Annick

Secrétaire de séance

